

**RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXERCICE 2023**

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire a lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

1 Les grandes lignes des résultats de l'exercice 2023

Les orientations du budget 2023 doivent, bien entendu, prendre en considération le compte administratif de l'exercice 2022, qui dégage un résultat de clôture bénéficiaire au niveau de la section fonctionnement.

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Centre Communal d'Action Sociale

	Résultat de clôture 202	Part affectée à l'investissement 2021	Exécution 2022 dépenses	Exécution 2022 recettes	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	292 678,86 €	0,00 €	1 978 246,44 €	1 974 238,32 €	-4 008,12 €	288 670,74 €
TOTAL	292 678,86 €	0,00 €	1 978 246,44 €	1 974 238,32 €	-4 008,12 €	288 670,74 €

En section de fonctionnement, le résultat courant est déficitaire de 4 008.12 €.

Le total des dépenses nettes s'élève à 1 978 246,44 € pour une prévision de 2 086 638 €. Les prévisions au niveau des charges réelles ont été exécutées à 94.81 %. (Pour information en 2021 : 88,16 %).

Le total des recettes nettes s'élève à 2 266 917,18 € pour une prévision à 2 086 638 €. Les prévisions au niveau des recettes réelles ont été exécutées à hauteur de 108,64 %. (Pour information en 2021 : 102.38 %).

Le résultat cumulé qui tient compte des reports excédentaires de l'exercice 2022, est lui-même excédentaire de 288 670,74 €. (Pour information en 2021 : 292 678,86 €).

2 Les masses du budget 2023

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont arrêtées de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement	Prévisions 2022	CA 2022	Prévisions 2023	Taux d'évolution BP22/BP23
013 Atténuation de charges	0,00 €	4 096,59 €	0,00 €	
70 Produits des services	559 150,00 €	630 084,13 €	541 655,00 €	-3,13%
74 Dotations, subventions et participations	1 213 442,00 €	1 273 966,56 €	1 503 673,00 €	23,92%
75 Autres produits de gestion courante	17 318,00 €	17 907,11 €	14 406,00 €	-16,81%
77 Recettes exceptionnelles	4 049,14 €	48 183,93 €	3 048,26 €	-24,72%
042 Opération d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des recettes de la section fonctionnement	1 793 959,14 €	1 974 238,32 €	2 062 782,26 €	14,98%
002 Excédent reporté	292 678,86 €	292 678,86 €	288 670,74 €	-1,37%
Total des recettes de la section fonctionnement	2 086 638,00 €	2 266 917,18 €	2 351 453,00 €	12,69%

Chapitre 70 : produits des services

Ce poste est en baisse de 3.46 % par rapport aux réalisations de 2022 et en baisse de 3.13 % par rapport au budget 2022. Cette baisse provient essentiellement des prestations de services des accueils de loisirs.

Chapitre 74 : dotations et subventions

En matière de recettes, la participation de la C.A.F. devrait se maintenir pour la dernière année par rapport au budget 2022. Pour l'exercice 2023, le montant de la Convention Territoriale Globale sera versé directement par la prestation de service. Le Conseil Départemental a décidé de soutenir des projets en direction des publics de la petite enfance. Pour l'exercice 2023, il sera inscrit une enveloppe de 31 700 €. En 2022, nous avons perçu un montant de 35 350.67 €

La subvention communale qui serait sollicitée par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. auprès de la commune serait de 750 000 €. Pour rappel, la contribution communale de fonctionnement aux services du C.C.A.S., en 2022, était de 600 000 €. Cette hausse de la subvention s'explique par l'impact de l'inflation, des prix des fluides et de l'indexation de divers contrats, la revalorisation des salaires, du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et le recrutement de 3 agents pour faire face aux congés maladie dans le secteur de la petite enfance et du centre des Pyramides.

Pour l'année 2023, des dossiers seront réalisés en fonction des appels à projets proposés par nos partenaires financiers (Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse, le Conseil Départemental, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'allocations familiales). Les montants seront inscrits en fonction des notifications.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Trois logements sont occupés toute l'année 2022, le produit de l'exercice est arrêté à un montant de 14 406 €. Il est proposé de reconduire à la somme à l'identique.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont constitués des rattachements de l'année 2022. Ce poste est en diminution par rapport aux réalisations de 2021. Il ne sera pas inscrit d'enveloppe exceptionnelle en 2023, pour les rattachements de l'année 2022.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement totalisent 2 351 453 €. Le détail des dépenses de fonctionnement est le suivant :

Dépenses de fonctionnement	Pour mémoire BP 2022	CA 2022	Prévisions 2023	Taux d'évolution
011 Charges à caractère général	373 209,00 €	318 577,43 €	409 473,00 €	9,72%
012 Charges de personnel	1 603 430,00 €	1 563 931,64 €	1 796 790,00 €	12,06%
65 Charges de gestion courante	11 096,00 €	549,30 €	4 001,00 €	-63,94%
66 Charges financières	3 000,00 €	236,24 €	1 600,00 €	-46,67%
67 Charges exceptionnelles	95 903,00 €	94 951,83 €	137 572,00 €	43,45%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €		0,00 €	
Total des dépenses de la section fonctionnement	2 086 638,00 €	1 978 246,44 €	2 349 436,00 €	12,59%
022 Dépenses imprévues	0,00 €		2 017,00 €	
Total des dépenses de la section fonctionnement	2 086 638,00 €	1 978 246,44 €	2 351 453,00 €	12,69%

La variation des dépenses du budget primitif 2023 par rapport au budget primitif 2022 est en hausse d'un montant de 264 815 €, ce qui représente une évolution de 12.69 %.

Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce poste constitue l'essentiel des dépenses de fonctionnement des services eau, électricité, téléphone, fournitures de toutes natures, transports, assurances et les sorties pour l'ensemble des structures.

✚ Sur le Centre des Pyramides :

- Un nouveau projet social 2023/2026 va être déposé auprès de nos partenaires financiers. Ce projet social fixe les grands axes de la politique sociale de la Commune à savoir :
 - Redéfinir la place du centre social au sein du territoire,
 - Développer le pouvoir d'agir des habitants,
 - Faciliter l'inclusion de tous les publics,
 - Proposer des soutiens à la parentalité,

- Poursuivre la prévention santé des séniors et le maintien à domicile, notamment par des actions d'information autour de l'accès aux droits, de l'hygiène de vie et des actions aux aidants retraités,
 - Développer les services auprès du public âgé, avec notamment le transport solidaire, le transport à la demande et le transport de bien culturel.
- ✚ Sur les services de la petite enfance et de l'enfance jeunesse :
- Poursuivre et renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap,
 - Développer le projet des « Estivales »,
 - S'inscrire dans le dispositif LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents), afin de développer le soutien à la parentalité,
 - Poursuivre le développement de l'accompagnement des jeunes sur l'emploi, la formation en collaboration avec la Communauté de Communes « Les Portes Briardes entre Villes et Forêts » et la Mission Locale et l'accompagnement des jeunes dans leur projet professionnel,
 - Développer l'axe intergénérationnel et l'axe solidarité à travers les générations.

Chapitre 012 : charges de personnel

Ce poste est en hausse de 193 360 € par rapport au budget de l'année 2022. Cela s'explique par la revalorisation des salaires de 3,5% (+30 800 € en année pleine), le Glissement Vieillessement Technicité (GVT) et le recrutement de 3 agents pour faire face aux congés maladie dans le secteur de la petite enfance et du centre des Pyramides.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Il est prévu d'inscrire un montant de 800 € pour les secours d'urgence et une enveloppe de 2 500 € pour le remboursement des sorties du club de l'amitié, après justificatif d'un certificat médical et des admissions en valeurs.

Chapitre 66 : charges financières

Le Centre Communal d'Action Sociale a sollicité une ligne de trésorerie, pour faire face aux difficultés financières de nos partenaires financiers. Le montant de la ligne de trésorerie est de 300 000 €.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Ce poste est en baisse par rapport au budget de l'année 2022. Une enveloppe d'un montant de 137 572 € permettra de réaliser les écritures de rattachements 2022 sur le budget 2023. Sachant que le Service de Gestion Comptable de Chelles nous a transmis, après la clôture d'exercice 2022, des régies pour un montant de 69 034.50 €, qui devront être annulées sur l'exercice 2023.

Chapitre 022 : dépenses imprévues

Ce chapitre est en hausse de 2 017 € par rapport au budget de l'année 2022. Ce poste est une réserve budgétaire pour l'année 2023.

Le Président du C.C.A.S.

Michel PAPIN

